

## Définitions de l'Éducation à la citoyenneté mondiale

### Typologie des définitions

#### Extraits du document :

- Nassif-Gouin, Carine et Philippe Tousignant (2017). *Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) : Définitions, critiques et postures.*

Le concept d'éducation à la citoyenneté mondiale s'analyse à la lumière des contextes social, politique, économique et moral ou religieux d'une époque. Il est donc en perpétuelle évolution.<sup>1</sup> Chacune des définitions colligées ici en annexe, propose un angle ou une perspective. Il était préférable de les classer pour mieux les saisir et les comparer. La typologie de Stones (1995) a été retenue et bonifiée.

Aux trois (3) types de définitions retenues par Stones, connotatives, structurelles et descriptives, nous avons ajouté les définitions de type normatives, historiques, descriptives et axiologiques.

Typologie des définitions :

- **Connotative** : tient compte des conséquences et buts recherchés,
- **Structurelle** : définit les critères qui le/la constitue,
- **Descriptive** : donne les détails,
- **Normative** : institue des règles et des principes,
- **Historique** : situe dans le temps, inscrit dans des contextes et périodes précises,
- **Axiologique** : intègre des valeurs philosophiques, morales ou encore métaphysiques,
- **Terminologique** : permet la dénomination d'objets ou des concepts utilisés par un domaine du savoir.

Il est utile de lire les diverses définitions de l'ÉCM au regard de ces critères afin de pouvoir situer et comprendre ce qu'elles impliquent. Parfois elles proposent une direction, d'autres fois contiennent des valeurs.

Plusieurs documents internationaux proposent une définition de l'ÉCM. En voici quelques-unes : (<https://rm.coe.int/168070eb86> pp. 10-12)

#### Définition structurelle, connotatives et axiologiques

##### UNESCO :

L'éducation à la citoyenneté mondiale (ÉCM) vise à transmettre à des apprenants de tous âges des valeurs, connaissances et compétences reposant sur les droits humains, la justice sociale, la diversité, l'égalité des sexes et la viabilité écologique, à leur en inculquer le respect et à leur donner les moyens d'être des citoyens mondiaux responsables. L'ÉCM donne aux apprenants les compétences et la possibilité d'exercer leurs droits et obligations de promouvoir un monde et un avenir meilleurs pour tous.

---

<sup>1</sup> <http://theses.ulaval.ca/archimede/fichiers/23725/apa.html>

L'éducation à la citoyenneté mondiale s'appuie sur de nombreux domaines connexes comme l'éducation aux droits humains, l'éducation à la paix et l'éducation pour la compréhension internationale, et elle est alignée sur les objectifs de l'éducation pour le développement durable (EDD).

### **Définition connotative (conséquences) et axiologique (valeurs)**

L'éducation à la citoyenneté mondiale comme étant une éducation qui ouvre les yeux des individus aux réalités du monde et les incite à œuvrer pour davantage de justice, d'équité et de droits humains pour tous dans le monde. L'éducation à la citoyenneté mondiale recouvre l'éducation au développement, l'éducation aux droits humains, l'éducation à la durabilité, l'éducation à la paix et à la prévention des conflits et l'éducation interculturelle, qui constituent les dimensions globales de l'éducation à la citoyenneté.

### **Déclaration universelle des droits de l'homme**

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.  
*Article 26, Nations Unies, Conférence générale, San Francisco, 10 décembre 1948*

### **Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales**

En conjuguant l'apprentissage, la formation, l'information et l'action, l'éducation à vocation internationale devrait favoriser le développement cognitif et affectif approprié de l'individu. Elle devrait développer le sens des responsabilités sociales et de la solidarité avec les groupes moins favorisés et inciter au respect du principe d'égalité dans le comportement quotidien.  
*UNESCO, Conférence générale, Paris, 19 novembre 1974*

### **Agenda 21. Chapitre 36 : Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation.**

L'éducation, y compris l'enseignement de type scolaire, la sensibilisation du public et la formation, doit être considérée comme un processus permettant aux êtres humains et aux sociétés de réaliser leur plein potentiel. L'éducation revêt une importance critique pour ce qui est de promouvoir un développement durable et d'améliorer la capacité des individus à s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement.  
*Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, juin 1992*

### **Déclaration et cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Paris. 1995**

L'éducation doit développer la capacité d'apprécier la valeur de la liberté et les compétences requises pour répondre aux défis qui lui sont associés. Cela implique de préparer les citoyens à gérer les situations difficiles et incertaines, de les doter d'aptitudes à l'autonomie et à la responsabilisation individuelle. Cette dernière doit être liée à l'appréciation de la valeur de l'engagement civique, de l'association avec les autres pour résoudre les problèmes et pour travailler à l'instauration d'une société équitable, pacifique et démocratique.  
*UNESCO, Assemblée générale, Paris, Novembre 1995*

## **Déclaration du Millénaire des Nations Unies, 2000**

### **Chapitre : Valeurs et principes**

Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Car, si elle offre des possibilités immenses, à l'heure actuelle ses bienfaits sont très inégalement répartis, de même que les charges qu'elle impose. Nous reconnaissons que les pays en développement et les pays en transition doivent surmonter des difficultés particulières pour faire face à ce défi majeur. La mondialisation ne sera donc profitable à tous, de façon équitable, que si un effort important et soutenu est consenti pour bâtir un avenir commun fondé sur la condition que nous partageons en tant qu'êtres humains, dans toute sa diversité.

*Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 8 septembre 2008*

## **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable 2005-2014**

La vision fondatrice de l'éducation au service du développement durable est celle d'un monde dans lequel chacun a la possibilité de bénéficier de l'éducation et d'acquérir les valeurs, les comportements et les modes de vie nécessaires pour un avenir durable et une transformation sociétale positive.

*Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, Plan international de mise en œuvre, janvier 2005*

## **Année européenne du dialogue interculturel 2008 - Article 2 : Objectifs**

1. Les objectifs généraux de l'Année européenne du dialogue interculturel sont de contribuer à (...) sensibiliser toutes les personnes vivant dans l'UE, en particulier les jeunes, au fait qu'il est important de développer une citoyenneté européenne active et ouverte sur le monde, respectueuse de la diversité culturelle et fondée sur des valeurs communes de l'UE, telles qu'énoncées à l'article 6 du traité UE et dans la charte des droits fondamentaux de l'UE (...)

2. Les objectifs particuliers de l'Année européenne du dialogue interculturel sont les suivants : (...) renforcer le rôle de l'éducation en tant qu'important vecteur d'apprentissage de la diversité, accroître la compréhension des autres cultures, développer les compétences et les meilleures pratiques sociales et mettre en lumière le rôle central des médias dans la promotion du principe d'égalité et de compréhension mutuelle.

*Décision n. 1983/2006/EC du Parlement européen et du Conseil de l'Europe, 18 décembre 2006*

## **Livre blanc sur le dialogue interculturel, Conseil de l'Europe, juin 2008**

La démarche interculturelle offre un modèle de gestion de la diversité culturelle ouvert sur l'avenir. Il propose une conception reposant sur la dignité humaine de chaque individu (ainsi que sur l'idée d'une humanité commune et d'un destin commun). S'il faut construire une identité européenne, celle-ci doit reposer sur des valeurs fondamentales partagées, le respect de notre patrimoine commun et la diversité culturelle ainsi que le respect de la dignité de chaque individu. Le dialogue interculturel a un rôle important à jouer à cet égard. Il nous sert, d'une part, à prévenir les clivages ethniques, religieux, linguistiques et culturels. Il nous permet, d'autre part, d'avancer ensemble et de reconnaître nos différentes identités de manière constructive et démocratique, sur la base de valeurs universelles partagées.

## Définition descriptive et axiologique

### **Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits humains (adoptée par le Comité des Ministres le 11 mai 2010)**

L'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits humains sont étroitement liées et se confortent mutuellement. L'éducation à la citoyenneté démocratique met essentiellement l'accent sur les droits et les responsabilités démocratiques et sur la participation active, en relation avec les aspects civiques, politiques, sociaux, économiques, juridiques et culturels de la société, alors que l'éducation aux droits humains s'intéresse à l'éventail plus large des droits humains et des libertés fondamentales dans tous les domaines de la vie.

En classant les définitions de l'ÉCM selon la typologie définie précédemment, on se rend compte que chaque définition intègre plusieurs types de définition. Toutes ces définitions ont en commun la prise en compte de valeurs et principes fondamentaux. Cependant, le type récurrent et commun à toutes est axiologique, soit celui qui définit des valeurs philosophiques, morales et métaphysiques. Ceci nous permet de soutenir l'idée selon laquelle, lorsque l'on fait de l'ÉCM, il est essentiel et fondamental, d'avoir un cadre de références. En effet, Il est important de bien comprendre que le choix de la définition de la citoyenneté (mondiale) a une incidence sur l'éducation à la citoyenneté mondiale et donc sur ses objectifs et ses outils d'évaluation. En effet, l'ÉCM définit notre appréhension du monde, notre rapport au monde, et donc les actions que nous avons à développer et à engager.